

Réaliser la comptabilité et la gestion de sa ferme pour prendre des décisions éclairées et argumentées

RS7329 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	210, 210p, 314
Formacode(s)	21052
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/10/2025
Date d'échéance	27/10/2028

Certificateur(s)

ASSOC FORMATION COLLECTIVE A LA GESTION · SIRET : 37839383900030

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS FORMATION COLLECTIVE COMPTABILITE	38096979000035	Former
ASSOCIATION POUR LA FORMATION COLLECTIVE A LA GESTION DU JURA	38931520100035	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Contexte

Le nombre d'agriculteurs et de fermes diminue chaque année : nous comptons en 2022 une installation agricole pour trois départs en retraite. La taille des exploitations agricoles augmente, et les agriculteurs délèguent très souvent leur comptabilité et certaines prises de décision aux conseillers agricoles ou commerciaux. Cette situation ne favorise pas la résilience des systèmes face aux changements.

Objectifs

La certification valide les compétences des agriculteurs et agricultrices en comptabilité et en gestion indispensables pour prendre des décisions sur leur ferme, en faveur notamment de :

La viabilité économique de la ferme

La mobilité professionnelle facilitée

L'apport de crédibilité pour l'agriculteur auprès de ses différents interlocuteurs, qu'ils soient clients, fournisseurs, banquiers et autres financeurs.

Elle permet de reconnaître les compétences en comptabilité et en gestion d'exploitation agricole pour prendre des décisions éclairées, argumentées, et indispensables dans le cadre d'une activité entrepreneuriale. Ces compétences couvrent les thématiques suivantes : dimensionnement d'activité, stratégie en agriculture, organisation de l'activité administrative et du temps de travail, prise de recul sur son travail.

Public visé

Les agriculteurs et agricultrices en activité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Organiser et planifier l'activité administrative (comptabilité, demandes de financements, déclarations fiscales et sociales...) en respectant les délais de dépôt ou d'enregistrement pour être à même de répondre aux obligations de

fiscales, sociales et juridiques demandées par les administrations (SIE, MSA, CFE, DDT, financeurs Régions et banques...)

Construire un système d'information (veille active) sur l'évolution des réglementations (fiscales, juridiques, sociales...) et des sources de financements pour se mettre en conformité, adapter son activité si nécessaire et anticiper l'évolution de sa profession

Contrôler et suivre les flux financiers à partir de la lecture des comptes de résultats et bilans afin de repérer et corriger les éventuelles anomalies (bilan déséquilibré, absence d'amortissements, erreur d'affectation des comptes...) afin d'avoir une vision juste et réelle de sa ferme et avant transmission si nécessaire aux administrations et tiers divers (DDT, banques...)

Prendre des décisions stratégiques pour le court terme, moyen terme, long terme, en s'appuyant sur les indicateurs de sa ferme (chiffres, éléments issus de la veille) pour consolider, ré-orienter ou développer sa ferme

Dimensionner son activité globale pour trouver un équilibre entre viabilité et vivabilité, en priorisant les activités sur la ferme (production, commercialisation, administratif...) et en anticipant les conséquences de ses prises de décisions sur son temps de travail

Présenter et argumenter ses données économiques (résultats d'exploitation, prix de ventes, projets chiffrés...) pour convaincre ses différents interlocuteurs (clients, financeurs, fournisseurs...) afin de vendre sa production, d'obtenir des financements, des délais de paiements

Échanger avec ses pairs agriculteurs, quelle que soit leur activité, pour mieux comprendre sa situation professionnelle, se décentrer et voir ses pratiques sous un angle différent, dans le but d'améliorer ses prises de décisions liées à sa ferme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Aucun

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La certification est accessible par la voie de la formation continue

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est constitué de 3 personnes extérieures à la structure, dont au moins :

- un représentant agriculteur en activité
- un professionnel de la comptabilité-gestion (formateur ou autre)

Base légale

Date de décision	27/10/2025
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/10/2028
Date de dernière délivrance possible	26/04/2029

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://interafocg.org/formation/certification-professionnelle>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7329/>